

Excusés : Dominique VACHELARD, procuration donnée à Marjorie PIGNOL  
Sophie BENIGNAUD, procuration donnée à Guillaume PONS  
Marie-Christine DENIS-ROUY, n'a pas donné procuration.

Wilfried MALIGE est nommé secrétaire de séance.

Alain Jarlier demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Augmentation du temps de travail d'un agent territorial.

#### 1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Différentes commissions et équipes travaillent sur le sujet depuis 2017. La communauté de commune vient de donner un avis favorable au plan présenté et qui est disponible en mairie. Il appartient à chaque commune de donner un avis sur cette proposition.

Alain Jarlier présente et rappelle les grandes lignes du PLUI ainsi que les spécificités pour notre commune. Il donne également les décisions concernant les demandes de modifications exprimées par 6 Lamothois au moment de la consultation publique.

Plusieurs ensemble à vocation agricole (vieilles granges ou écuries) sont identifiés pour bénéficier d'un accord de changement de destination, ainsi leurs propriétaires auront la liberté de réhabiliter ces bâtiments en lieu d'habitation. Après la présentation et un temps d'échange, le conseil s'exprime avec 3 abstentions, 1 contre, 10 favorables.

#### 2. Cession de parcelles

- Place du 11 Novembre : Accepté-14 Pour
- Route de Bonnefont : Accepté-14 Pour
- Rue des Fougères : Vote reporté au prochain conseil.

#### 3. Redevance pour occupation du domaine public

Redevance de fonctionnement pour le réseau GRDF : 794,70<sup>e</sup>, Accepté 14 Pour.

Redevance d'utilisation du réseau pour ORANGE : 998,41<sup>e</sup>, Accepté 14 Pour.

#### 4. Nouvelle convention de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de la Haute Loire

L'agence qui vient en remplacement du CAUE et pour laquelle la commune a choisi d'adhérer, vient de modifier ses statuts. Après analyse des modifications, le conseil se prononce Pour (14 voix).

#### 5. Nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

Une nouvelle nomenclature sera applicable en janvier 2024. Les communes ont la possibilité d'adopter cette nouvelle nomenclature à partir du 01.01.2023. Le conseil pense qu'il est préférable de bénéficier d'un délai plus long pour se familiariser et s'approprier cette nouvelle version. 4 Pour. Une journée de formation est organisée, Alain Jarlier, Marjorie Pignol et Aurélie Marchaud sont inscrits.

#### 6. Autorisation d'embauche

- Agent Technique : Le contrat d'agent technique actuel se terminant le 15.09.2022, il est proposé l'embauche d'un agent contractuel jusqu'au 31.12.2022 de 17,50 heures/semaine. Une embauche à durée indéterminée sera étudiée pour l'année prochaine. 14 Pour
- Secrétaire de mairie : actuellement la secrétaire de mairie est secondée par un agent mis à disposition du centre de Gestion. Afin de diminuer les coûts pour la commune, il est proposé l'embauche de cette agent sur un contrat à durée déterminée de 16 heures/semaine jusqu'au 31.12.2022. L'embauche à durée déterminée sera étudiée pour l'année prochaine. 14 Pour

#### 7. Modification du temps de travail d'un agent

Afin de palier au besoin supplémentaire de ménage dans les classes, il est nécessaire d'augmenter d'une heure par semaine le contrat d'un des agents intervenant à l'école. 14 Pour

## 8. Questions diverses

-Les dégâts occasionnés chez plusieurs riverains route d'Auzon et route de Brioude suite aux importantes chutes de pluie de début septembre nous questionnent sur les solutions à trouver pour y remédier. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- privilégier l'engazonnement plutôt que le gravillonnage.

- obligation pour les riverains de nettoyer leur parcelle après des coupes de bois pour éviter l'entraînement des branches.

- proposer au département l'abaissement de la route aux prochains travaux engagés.

- Rentrée scolaire : 86 élèves + 5 entrées en cours d'année. Accueil d'une nouvelle professeur des écoles, Valentine Donet, en charge des Grandes Section/CP.

-Eclairage Public : depuis plusieurs années, il est réclamé au syndicat d'électrification des chiffres clairs sur les économies d'énergie réalisables sur deux solutions : le changement des ampoules en LED et la coupure du réseau entre 23h00 et 5h00. Il est urgent de trancher sur le sujet pour 2023.

-Sécurisation de la salle polyvalente : après la visite, il s'avère que de nombreux dispositifs sont obsolètes et/ou en disfonctionnement. Il est obligatoire de remettre le système en bon état de fonctionnement. Les travaux seront engagés rapidement.